

Conseil permanent de la jeunesse

«Parce qu'on existe !»

L'urgence d'une politique jeunesse

A v i s

Janvier 1996

Cet avis a été adopté par le Conseil permanent de la jeunesse le 18 janvier 1996 et transmis au Vice-premier ministre et ministre responsable de la jeunesse, M. Bernard Landry, conformément à la Loi sur le Conseil permanent de la jeunesse.

Responsable des travaux : Michel Philibert

Rédaction : René Simard

Production : Marie Kronström

Secrétariat : Danielle Tremblay

Le Conseil remercie Yvan D'Amours, agent de recherche au Conseil, qui a animé la séance spéciale de consultation. Il tient aussi à souligner la participation très appréciée de Suzanne Péloquin et d'Hélène Gagnon, deux anciennes membres.

Conseil permanent de la jeunesse
580, Grande Allée Est
4e étage, bureau 440
Québec (Québec) G1R 2K2

Gouvernement du Québec

Dépôt légal - 1^{er} trimestre 1996
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-25511-9

Table des matières

	Page
Introduction	5
L'urgence d'élaborer la première politique québécoise en matière de jeunesse	7
La situation des jeunes : une crise qui perdure	8
Toujours en quête d'autonomie	8
Un poids démographique moins lourd	9
Une précarité lourde de conséquences	10
Les jeunes : ces nouveaux pauvres	10
Un symptôme alarmant	11
Un coup de barre s'impose	12
Les mouvements de jeunes : des forces à canaliser	13
L'enthousiasme des années 1960	14
Le ralentissement des années 1970	14
Une nouvelle force	15
Des ministères, des programmes et des mesures à coordonner	16
Un exemple d'une situation anarchique : le développement de la main-d'oeuvre	16
Un virage jeunesse qu'il est impérieux de prendre	18
Le Conseil et le Secrétariat : des organismes complémentaires	18
Une manifestation gouvernementale tangible	19
S'engager dans une nouvelle direction	19
Conclusion	21
Bibliographie	23
Liste des publications du Conseil permanent de la jeunesse	
Liste des membres du Conseil permanent de la jeunesse	

Introduction

Le présent avis du Conseil permanent de la jeunesse diffère sensiblement de l'ensemble des documents qu'il a produits jusqu'à maintenant. Cet avis ne porte pas sur l'un des secteurs d'activités faisant habituellement l'objet des recherches du Conseil ou de ses recommandations. Il paraît à un moment où le gouvernement du Québec doit revoir ses paramètres de fonctionnement et ses structures afin de répondre le plus adéquatement possible aux exigences que lui pose le besoin d'assainir la gestion des finances publiques. De plus, la situation du Québec est bien évidemment marquée par les résultats du dernier référendum et l'incertitude que provoque l'attente des grandes réformes sociales et fiscales envisagées par le gouvernement fédéral.

Parmi les résultats du dernier exercice référendaire, le Conseil a été saisi par l'engagement manifesté par les jeunes de toute allégeance et la visibilité politique et médiatique qui leur a été accordée. En outre, il a constaté que les jeunes voulaient avoir prise sur leur avenir collectif plus il remarquait l'importante participation suscitée par la Commission des jeunes sur l'avenir du Québec. D'ailleurs, il a fait lui-même l'objet de commentaires et de critiques, comme le confirme le rapport de cette commission. Ces commentaires et ces critiques dénotent une mauvaise connaissance de ce qu'est le Conseil.

Pour ces raisons, le Conseil est d'avis qu'il est maintenant temps de réviser l'action du gouvernement du Québec en matière de jeunesse. Éclairés par huit années d'exercice, d'activités, de recherches et de contacts avec les différents milieux socioéconomiques du Québec, ses membres ont décidé de faire valoir cette expérience en soumettant au ministre responsable des recommandations portant sur la direction générale que devrait emprunter le gouvernement à l'égard des jeunes. Ainsi, il est question du besoin de réorienter l'action gouvernementale à partir de l'élaboration d'une politique en matière de jeunesse. Le Conseil croit fermement qu'un tel exercice offre l'occasion au gouvernement de promouvoir un projet positif, de manifester l'intention ferme de s'attaquer à l'un des plus graves problèmes de société que rencontre le Québec et de transmettre un message clair aux jeunes et à ses partenaires socioéconomiques.

L'urgence d'élaborer la première politique québécoise en matière de jeunesse

Au-delà de son mandat, le Conseil permanent de la jeunesse vise, par ses actions, à promouvoir l'apport des jeunes dans l'évolution de la société québécoise et à défendre les besoins et les intérêts de la jeunesse dans son processus d'accession à l'autonomie.

Or, dans ce processus de passage d'un état de dépendance à celui de personne autonome, on constate que bon nombre de jeunes risquent de se heurter à des difficultés de tous ordres. Ces «points de rupture», réels ou potentiels, qui interfèrent sur le continuum de la jeunesse, exigent une intervention de l'État afin que tous et toutes puissent bénéficier des mêmes chances et des mêmes possibilités de choix.

Au fil de ses travaux, de ses consultations, de ses réflexions, et tel qu'il le mentionnait dans la conclusion de son rapport des Audiences publiques sur la jeunesse (publié en 1990), le Conseil a considéré et considère comme essentiel que le gouvernement du Québec élabore une première politique d'ensemble en matière de jeunesse, et ce, dans les plus brefs délais.

Quatre raisons principales appuient ce projet :

PREMIÈREMENT, la situation actuelle des jeunes est grave et commande l'action, le temps où l'on croyait que leur situation allait s'améliorer d'elle-même au fil du passage des années est désormais révolu;

DEUXIÈMEMENT, le mouvement des jeunes est devenu un outil d'amélioration de leur situation et de promotion de leurs initiatives, mais les organismes qui le composent souffrent d'isolement et sont mis à l'écart du processus d'élaboration des politiques gouvernementales; une reconnaissance de leur apport et une meilleure coordination s'imposent;

TROISIÈMEMENT, les nombreuses interventions gouvernementales qui, pour la plupart, ont voulu s'attaquer aux problèmes des jeunes des années 1980 et 1990 n'atteignent pas toujours leur cible; cet état de fait démontre la pertinence d'orienter ces actions selon une politique globale;

QUATRIÈMEMENT, les deux principaux organismes gouvernementaux spécialisés en matière de jeunesse, tout en concrétisant la volonté gouvernementale d'agir de façon particulière auprès des jeunes, pourraient être davantage mis à contribution si leur mandat respectif découlait d'une philosophie unique.

LA SITUATION DES JEUNES : UNE CRISE QUI PERDURE

À l'instar de bon nombre d'observateurs de la situation des jeunes, le Conseil constate que celle-ci évolue dans le même sens que le processus d'intégration sociale, et en particulier de l'intégration sociale par le travail. Ce processus est en panne; comment les jeunes en subissent-ils les effets ?

Sans faire état de l'ensemble des travaux effectués par le Conseil, il faut souligner qu'à elles seules, les conditions de vie et de travail des jeunes d'aujourd'hui justifient pleinement l'établissement d'une politique de la jeunesse.

Toujours en quête d'autonomie

Qui sont les jeunes ? Que vivent-ils ? Quelles sont leurs aspirations ?

Pour le Conseil, les jeunes, ce sont les 15-29 ans. Ce découpage, établi de façon arbitraire, reflète tout de même une réalité certaine. En effet, de 15 à 29 ans, les personnes s'engagent dans un continuum qui, au départ, est caractérisé par un large état de dépendance (dépendance envers les parents, envers l'école, etc.), qui se transforme progressivement ou brusquement pour aboutir à une plus ou moins grande autonomie. Cette autonomie peut se définir comme l'acquisition d'un certain pouvoir : le pouvoir de choisir.

Or, pour atteindre un état où l'on peut choisir, où l'on est en présence de différentes options, il faut être en mesure d'exercer un certain pouvoir sur sa propre vie. Du point de vue du Conseil, cette autonomie, qui peut être acquise individuellement dans une multitude de cheminements, lesquels sont invariablement liés notamment au sexe, à l'origine ethnique, à la scolarité et au milieu socioéconomique d'origine, cette autonomie est difficile à atteindre pour un nombre important de jeunes.

Somme toute, et pour faire image, on peut supposer que les jeunes d'aujourd'hui se trouvent dans une situation pareille à celle des personnes qui étaient jeunes lors de la crise des années 1930, à ces différences près que la crise des années 1930 fut suivie d'une période de prospérité économique importante laquelle a provoqué un large débat sur le rôle de l'État. Dès lors, l'État mettait sur pied ses premiers programmes d'assistance et d'assurance.

À l'heure actuelle, les reprises économiques et la croissance qui l'accompagne se font sans qu'il y ait nécessairement de création d'emplois. Et, les gouvernements parlent beaucoup plus de démanteler leurs programmes sociaux que d'en ériger de nouveaux.

On le devine : les jeunes d'aujourd'hui ont à vivre de la précarité. Bien sûr, ils la connaissent de façon différente les uns des autres et cela a plus ou moins d'effet sur leur conquête personnelle de l'autonomie. Mais, si l'on observe ce qui arrive en général aux personnes de ce groupe d'âge, il ne fait aucun doute que plusieurs sont menacées d'exclusion. De plus, ce qui n'est pas négligeable, cette menace d'exclusion est accompagnée d'une lente mais constante baisse démographique.

Un poids démographique moins lourd

Sur le simple plan démographique, le nombre de jeunes âgés de 15 à 29 ans a diminué de 13 % lors de la dernière décennie alors que le nombre de personnes habitant au Québec a continué de croître. L'une des difficultés des jeunes est donc de prendre leur place, de se faire voir et entendre à l'intérieur d'une société vieillissante.

Et c'est un phénomène qui est particulièrement remarqué dans certaines régions comme le Bas-Saint-Laurent, la Côte-Nord et le Nord du Québec, la Gaspésie, la Mauricie--Bois-Francs et l'Abitibi-Témiscamingue, où la baisse du nombre de jeunes causée par la dénatalité et l'exode vers les centres urbains représente une menace au développement et même au maintien d'une vie sociale et économique saine et stimulante.

Il est un autre phénomène démographique qui a son importance et qui est nouveau au Québec : la place de plus en plus importante qu'occupent les jeunes issus de communautés culturelles, notamment dans la région de Montréal. À la fin des années 1980, ces jeunes représentent près de 15 % de l'ensemble des jeunes Québécoises et Québécois et plus du quart de tous les jeunes de la région métropolitaine.

Une précarité lourde de conséquences

Si, démographiquement parlant, la jeunesse actuelle est différente et fait face à des défis pour lesquels les modes de résolution sont inconnus et les résultats imprévisibles, ce n'est rien comparativement à l'omniprésente précarité professionnelle et sociale et à la disparition du projet de vie «*études-travail-mariage-enfants*», qui marquent son horizon.

Cela commence dès les études secondaires, à un moment où l'on cherche déjà à concilier le travail et les études. Aujourd'hui, on estime qu'environ 40 % des élèves du secondaire travaillent à temps partiel. Cette situation provoque diverses réactions dans le milieu scolaire et soulève nombre d'interrogations chez les parents.

Le mélange entre les études, le travail, la consommation et les loisirs risque toutefois de se dissoudre à tout moment. Des années 1960 à la fin des années 1980, la scolarisation des jeunes a connu une progression phénoménale; cela ne fait aucun doute. Par contre, depuis 1986, on constate une augmentation constante de jeunes, en particulier de jeunes garçons, qui quittent l'école prématurément. En ces années-ci, près de 35 % des jeunes quittent l'école secondaire avant l'obtention d'un diplôme, cela, dans un monde où les employeurs exigent une formation et des compétences qui n'ont plus aucune commune mesure avec les exigences des années 1960 et 1970. Dans un tel contexte, la rupture prématurée entre le jeune et l'école mène tout droit à l'emploi précaire et au risque de pauvreté durable.

D'ailleurs, la précarité de l'emploi et le risque de pauvreté sont des éléments qui empreignent profondément les projets d'avenir de nombreux jeunes. Cela se retrouve peut-être à la base de ce qui les différencie le plus des autres générations. Ils ont l'impression, avec raison peut-être, qu'il n'y aura plus suffisamment d'emplois pour tout le monde et que les gouvernements vont continuer à délaissé leurs fonctions sociales en imputant davantage de responsabilités aux individus victimes de la restructuration économique.

Les jeunes : ces nouveaux pauvres

Déjà, au début des années 1990, 40 % des jeunes de 15 à 29 ans qui vivent seuls étaient pauvres tandis que près de 20 % des jeunes familles l'étaient aussi, dont 84 % des jeunes familles monoparentales. Et que dire de l'endettement étudiant et du nombre de faillites d'ex-étudiants, qui atteignent désormais des niveaux records ?

Sur le marché du travail, non seulement les taux de chômage des jeunes sont constamment élevés, mais les périodes individuelles moyennes de chômage ont tendance à s'allonger. Qui plus est, depuis 1990 en particulier, le nombre d'emplois à temps complet occupés par des jeunes baisse plus rapidement que le rythme de création d'emplois à temps partiel. Autre indicateur : 70 % des personnes qui travaillent au salaire minimum sont des jeunes. Finalement, 150 000 jeunes sont actuellement à l'aide sociale, une hausse de 50 % depuis 1988. Il est bien entendu que travailler au salaire minimum ou être requérant de la sécurité du revenu confinent à la pauvreté.

Ces considérations sont d'autant plus graves que la pauvreté, bien sûr, n'est pas que financière. La pauvreté s'accompagne également d'un «moins-être» individuel qui fait perdre contact avec ses propres capacités, avec ses propres espoirs. Sentiment d'exclusion, honte, retrait de la vie sociale et démocratique, la pauvreté porte les germes de l'éclatement social.

Un symptôme alarmant

Par ailleurs, un autre élément capital caractérise la situation des jeunes Québécois et Québécoises : le suicide. En effet, depuis le milieu des années 1980, le suicide est devenu la première cause de décès chez les jeunes (et particulièrement chez les jeunes hommes) de 15 à 29 ans. Ainsi, chaque année, un peu plus de 340 jeunes en moyenne s'enlèvent la vie au Québec.

Bien plus, alors que les taux maximaux de suicide relevés dans la plupart des autres provinces canadiennes et des autres pays occidentaux se trouvent chez les hommes de plus de 70 ans, le Québec enregistre ses taux les plus élevés chez les jeunes hommes de 20 à 24 ans. Et ces taux se situent parmi les plus élevés du monde occidental. Autre trait alarmant, le suicide au Québec est un phénomène accentué d'une tendance au rajeunissement.

S'y ajoute un autre constat important : le suicide représente le seul acte de violence en hausse chez les jeunes Québécois et Québécoises. En clair, tout démontre que les jeunes sont davantage violents envers eux-mêmes qu'envers d'autres personnes.

Un coup de barre s'impose

Le Conseil est bien placé pour observer que toute cette réalité est largement ignorée, consciemment ou non, dans notre société. En effet, les jeunes sont perçus comme étant une force d'avenir. On s'entend d'ailleurs pour dire qu'ils auront à réinventer la famille, à faire plus d'enfants que la génération précédente, à payer le déficit du gouvernement, à assurer la prospérité du Québec dans un contexte de mondialisation des marchés, à améliorer la qualité de l'environnement et à relancer le développement économique et social des régions. Tout un contrat ! Les jeunes sont toutefois prêts à l'accepter à la condition que l'on favorise leur pleine et entière participation à une société démocratique.

En fait, exclus des lieux de pouvoir, des centres où se prennent les décisions, de nombreux lieux de travail (dont la fonction publique) et même des lieux voués à la défense des droits (comme les syndicats), beaucoup de jeunes estiment que la vie démocratique agonise et qu'ils forment l'un des groupes sociaux qui paient les frais de cette mort lente. On leur demande de se comporter en êtres responsables tandis que l'on décide tout à leur place. N'est-ce pas là un navrant paradoxe ?

En réalité, la situation enseigne que la jeunesse actuelle est en train d'expérimenter un nouveau mode de vie, de nouveaux modes d'engagement social et politique. Elle est surtout en train d'apprendre à vivre sans projet d'avenir clairement défini. Il n'y a plus de recette à appliquer qui mène tout droit à la réussite; tout est empreint de précarité, à commencer par le travail. Ce qu'il faut donc, c'est de tenir compte de cette nouvelle réalité dans toutes les sphères de la vie économique et sociale afin que les institutions qui ont affaire aux jeunes soient mieux adaptées.

Selon le Conseil, il est grand temps de reconnaître que de nombreux jeunes sont en difficulté et ainsi de se donner l'obligation de corriger ce véritable problème de société. La situation est urgente et commande une action énergique. En ce sens, le gouvernement du Québec doit prendre des engagements clairs et fermes à l'endroit de la jeunesse. Il doit se mettre en action sans tarder et inviter ses partenaires socioéconomiques à faire de même. Permettre aux jeunes d'occuper la place qui leur revient dans la société est une responsabilité collective qu'il convient d'assumer dès aujourd'hui si nous voulons être en mesure de relever les défis de demain.

Une politique globale en matière de jeunesse est toute indiquée pour diriger une action concertée et catalyser les efforts de tous les partenaires inquiets de la situation actuelle des jeunes et de l'avenir du Québec.

LES MOUVEMENTS DE JEUNES : DES FORCES À CANALISER

Pour faire contrepoids à l'exclusion, plusieurs jeunes se sont engagés à fond dans les organismes communautaires jeunesse que, souvent, ils gèrent et dirigent dans le but d'offrir des services aux autres jeunes. Bien que peu remarqué, ce phénomène est loin d'être négligeable. Actuellement, au Québec, l'on compte près de 1400 organismes de ce type.

Il est important de souligner que cette forme d'engagement social s'est manifestée au début des années 1980, au même moment où les portes menant au marché du travail se fermaient. Les jeunes sont très actifs socialement, mais selon d'autres modes que les générations précédentes. Se voyant marginaliser, sacrifier par les institutions politiques et sociales, les jeunes ont eu le réflexe de se regrouper et d'activer des organismes qui leur ressemblent et qui répondent à leurs aspirations et à leurs besoins.

L'importance prise par le mouvement des jeunes durant les années 1980, de même que les caractéristiques qu'il montre, plaident en faveur d'un effort de concertation et de coordination. Désormais orientés vers l'offre de services aux jeunes en difficulté, ou tout simplement à ceux et celles qui désirent s'intégrer dans la vie sociale et professionnelle, les organismes de jeunes sont devenus des partenaires indispensables de l'État. Malgré tout, ils fonctionnent souvent de façon isolée et sont bien peu considérés par les gouvernements lorsqu'il est question d'élaborer des mesures et des politiques qui les concernent au premier chef.

Une politique de la jeunesse est le meilleur véhicule de reconnaissance de l'expertise et de l'apport de ces organismes voués à l'amélioration de la situation des jeunes. De plus, une telle politique, en plus d'assurer la survie des groupes, peut amener une meilleure coordination et rendre plus adéquate l'affectation des ressources.

Un bref historique nous fera mieux comprendre comment, au Québec, le mouvement des années 1980 et 1990 se démarque de celui des années 1960 et 1970.

L'enthousiasme des années 1960

Dans les années 1960, l'effervescence marque le contexte national et international et l'activité économique est en plein essor. Les jeunes d'alors en bénéficient grandement. En fait, la jeunesse d'alors, d'emblée favorisée par son poids démographique, constitue un véritable mouvement social qui, à la fois, suit et entraîne l'ensemble de la société dans un nouvel univers de valeurs.

Les années 1960 sont marquées par les revendications, les contestations et les manifestations. Le nationalisme, le syndicalisme, le corporatisme et l'humanisme modèlent le discours et la sphère des mouvements de jeunes. La démocratisation de l'éducation, la distribution du pouvoir et la lutte contre la fausse démocratie sont leurs chevaux de bataille. Les mouvements de jeunes des années 1960 sont politisés.

Comme l'économie fonctionne à plein régime et que le chômage demeure à des taux relativement bas, les jeunes éprouvent bien peu de difficultés à intégrer la vie sociale et professionnelle. Être jeune dans les années 1960, c'est posséder un atout.

Le ralentissement des années 1970

Dans les années 1970, à mesure que s'essouffent le vent d'optimisme général, la mise en oeuvre des grandes réformes dictées par l'État et la croissance économique, la jeunesse, là aussi, marque le pas. En fait, dans la deuxième partie de cette décennie, la vague de renouveau s'estompe et, avec elle, l'ouverture du marché de l'emploi. Le processus d'intégration sociale par le travail donne des signes de ralentissement. Les jeunes se préoccupent désormais beaucoup plus de leur participation, éventuelle, à la vie sociale et professionnelle.

À ce moment, les associations de jeunes donnent l'impression d'avoir disparu. Les jeunes leaders des années 1960 et du début des années 1970 militent maintenant à l'intérieur des partis politiques et les associations étudiantes se taisent, sauf lorsqu'il est question de réforme du régime des prêts et bourses. Il semble que la fin de cette décennie sert à intérioriser les valeurs et les transformations apparues dans la précédente.

Une nouvelle force

Pour reprendre l'expression du sociologue Simon Langlois, les années 1980 passeront à l'histoire comme une décennie noire pour la jeunesse du Québec. En fait, la jeunesse devient un problème social. Loin d'être une source de changements et de renouvellement, elle incarne désormais les difficultés d'un Québec où l'économie est en pleine restructuration et où l'implantation des changements techniques et la réorganisation du travail se font péniblement. La crise du travail du début de la décennie, bien plus que la reprise économique de la deuxième moitié des années 1980, marque la jeunesse.

Comparativement au bouillonnement des années 1960 et du début des années 1970, la jeunesse des années 1980 apparaît conformiste. On va jusqu'à la qualifier de génération éteinte. Dans les faits, elle subit durement le choc de la récession de 1981-1982.

Sur le plan des associations, l'ère des grands regroupements, des manifestations, du nationalisme partisan, de la révolution et du collectivisme fait place à une époque où le nombre et les intérêts des associations éclatent, où la taille des organisations se rapproche davantage de l'individu et de son réseau, où l'écologisme, le pacifisme et la concertation apparaissent comme des valeurs fondamentales et où la méfiance envers les institutions politiques fait loi.

Le mouvement des jeunes des années 1980 se caractérise par la constitution d'un véritable réseau d'organismes chargés de répondre à des besoins que l'État ne satisfait pas. Paradoxalement, ces groupes aux intérêts variés ne bénéficient pas de la reconnaissance qui en ferait de véritables partenaires dans l'élaboration de programmes et de mesures destinés aux jeunes. Au contraire, ils sont soumis aux directives gouvernementales quant à leur financement et, de plus en plus, quant à la détermination de leurs objectifs et activités.

Dépendance, sous-financement, confinement au rôle de sous-traitant, menace constante de disparition sont autant de conditions qui minent la promotion, le développement et la consolidation de ce réseau unique de services pour les jeunes.

Le nouveau visage du mouvement des jeunes réclame une politique qui confirmerait sa réalité de réseau et en assurerait l'existence, l'apport et l'expertise, et qui serait teintée de cette reconnaissance de façon indélébile. En somme, l'élaboration d'une politique jeunesse ne peut se réaliser sans la participation des acteurs oeuvrant à l'intérieur du réseau des organismes de jeunes.

DES MINISTÈRES, DES PROGRAMMES ET DES MESURES À COORDONNER

La situation désolante dans laquelle se sont retrouvés bon nombre de jeunes dans les années 1980 et 1990 a forcé les gouvernements à intervenir. Paradoxalement, les sommes d'argent affectées à ses interventions apparaissent d'autant plus importantes qu'elles ont été consenties alors que l'État amorçait sa phase de désengagement.

Les gouvernements ne sont donc pas restés cois devant les problèmes vécus par les jeunes. Néanmoins, le portrait de la situation tracé ici prouve que de nombreux problèmes sont loin d'être résolus. De quels défauts sont affligées les mesures gouvernementales ?

Puisqu'il est hasardeux de rendre compte de l'ensemble des mesures gouvernementales destinées aux jeunes depuis le début des années 1980, les interventions faites en matière de développement de la main-d'oeuvre et de l'emploi feront l'objet d'exemple.

Un exemple d'une situation anarchique : le développement de la main-d'oeuvre

Depuis le début des années 1980, et en guise de réponse aux taux de chômage élevés ainsi qu'à la présence importante de jeunes aptes au travail parmi les bénéficiaires de l'aide sociale, les gouvernements adoptent une stratégie d'emploi fondée sur le développement de l'employabilité.

Ainsi, le véhicule privilégié par lequel passe une création d'emplois, factice pour les jeunes, est le régime de l'aide sociale. Les années 1980 s'ouvrent donc avec la mise sur pied de programmes de réinsertion au travail accessibles aux jeunes assistés sociaux, programmes qui seront renouvelés ou remplacés en 1982 et en 1983. En 1984, c'est au tour du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu de mettre en oeuvre les mesures Travaux communautaires, Rattrapage scolaire et Stages en milieu de travail.

Démantèlements, refontes et révisions se suivent, le tout agrémenté de programmes de soutien à l'entrepreneuriat en 1985. Ces différentes mesures laissent perplexes : l'émergence d'une priorité «jeunesse» face à l'emploi se concrétisant principalement par la mise en oeuvre d'une stratégie de création d'emplois temporaires pour les jeunes assistés sociaux aptes au travail.

D'ailleurs, les jeunes ne sont pas dupes : le régime de l'aide sociale et ses mesures font constamment l'objet de sévères critiques. Les comptes rendus du Sommet québécois de la jeunesse et des symposiums tenus lors de l'Année internationale de la jeunesse en témoignent.

Aussi, en 1987, le gouvernement annonce son intention de modifier cet important programme d'assistance et, en novembre 1988, la loi 37 sur la sécurité du revenu est promulguée.

Les modifications apportées ne suffisent toutefois pas à améliorer le processus d'intégration au travail des jeunes requérants de la sécurité du revenu. Rapidement, l'on se rend compte que les mesures d'employabilité renouvelées offrent des places en nombre insuffisant et ne garantissent pas l'accès à un emploi.

Parallèlement, en 1987, le gouvernement décide de mousser le désir d'entrepreneuriat des jeunes. À cet effet, il relance le Programme de soutien aux initiatives jeunesse et met en place les programmes Nouveaux entrepreneurs et Jeunes promoteurs. Toutefois, au début des années 1990, ces formules d'aide aux jeunes connaîtront des coupes de budget et des changements dans leur façon d'être administrées. Le Plan Paillé, lancé en 1994, tente depuis de rétablir la situation en offrant de nouvelles perspectives aux jeunes intéressés à devenir entrepreneurs. Il demeure que tout cet attirail de mesures d'aide aux jeunes entrepreneurs est souvent monté en épingle par les gouvernements. Dans les faits, ces mesures s'adressent à un nombre très restreint de jeunes et connaissent un succès mitigé.

Le bilan de toute cette activité s'impose de lui-même : des mesures ponctuelles, souvent provisoires, sont mises en place successivement, parfois concurremment, pour répondre à des problèmes importants relevant d'un dysfonctionnement structurel de l'économie. De plus, la cible est placée au mauvais endroit. Non seulement les gouvernements s'attaquent-ils au problème du manque d'emplois en agissant strictement sur le plan de l'employabilité, mais ils comptent améliorer cette employabilité sans engager le monde de l'éducation et celui du marché du travail.

Il faut clore cet épisode en soulignant que la situation générale du développement de la main-d'oeuvre est maintenant reconnue comme étant si anarchique et cahotique qu'elle fait présentement l'objet d'une profonde analyse au Secrétariat à la concertation.

Un virage jeunesse qu'il est impérieux de prendre

La création d'emplois, la sécurité du revenu et la formation professionnelle sont des éléments porteurs d'enjeux majeurs pour les jeunes. Les gouvernements se sont intéressés à ces questions. Toutefois, force est de constater qu'ils ont voulu corriger le fonctionnement de ces secteurs d'activité sans miser sur un effort global.

Chaque fois qu'un plan d'action est proposé ou appliqué, cela n'engage directement qu'un ministère, de là l'absence de résultats sensibles.

Dans plusieurs de ses études et avis, notamment en matière de sécurité du revenu, de formation professionnelle, d'éducation, de services sociaux et de santé, le Conseil a déjà noté cette commune faiblesse des interventions gouvernementales destinées aux jeunes. Il réitère donc sa position : **les problèmes des jeunes ont une envergure telle qu'il est impossible de corriger une situation sans agir sur celles qui lui sont concomitantes.** À cet égard, il est illusoire de penser qu'un ministère peut, à lui seul, intervenir de façon efficace au regard d'un ou de plusieurs problèmes. Le plus souvent, il est indispensable de mobiliser plusieurs ministères et d'associer ceux-ci à des groupes de jeunes et à ceux et celles qu'il est convenu d'appeler les partenaires du milieu socioéconomique.

Une politique globale en matière de jeunesse impose cette façon d'entreprendre les changements.

LE CONSEIL ET LE SECRÉTARIAT : DES ORGANISMES COMPLÉMENTAIRES

Au-delà des mesures sectorielles, les gouvernements ont reconnu l'importance d'élargir la portée de leurs actions à l'égard des jeunes en mettant sur pied deux organismes spécialisés : le Secrétariat à la jeunesse et le Conseil permanent de la jeunesse.

Puisque l'heure est au partenariat, le Conseil est d'avis que ces organismes seraient plus efficaces, mieux visibles et joueraient un important rôle de catalyseur si le gouvernement prenait la décision de les mettre à contribution dans l'élaboration et la mise en oeuvre d'une politique en matière de jeunesse.

Une manifestation gouvernementale tangible

Forcé d'agir pour résoudre les problèmes vécus par les jeunes et désireux de promouvoir la jeunesse québécoise lors de l'Année internationale de la jeunesse de 1985, le gouvernement crée, en 1983, le Secrétariat à la jeunesse. Par la même occasion, il procède à la nomination d'un adjoint parlementaire responsable du dossier jeunesse.

Le Secrétariat a, depuis ce temps, le mandat de structurer et de coordonner les actions gouvernementales destinées aux jeunes Québécois et Québécoises.

Quatre années plus tard, en 1987, devant les demandes répétées des jeunes qui ont notamment participé au Sommet québécois de la jeunesse (1983) et aux symposiums organisés lors de l'Année internationale de la jeunesse, le gouvernement décide de se doter d'un interlocuteur en matière de jeunesse. Ainsi, l'Assemblée nationale adopte la loi 104 qui constitue le Conseil permanent de la jeunesse le 23 juin 1987.

La création du Conseil qui, incidemment, entreprend ses activités au cours de l'année 1988, a représenté la réponse du gouvernement à des jeunes et à des organismes de jeunes de mieux en mieux organisés et de plus en plus revendicateurs. En outre, cela lui a permis de remplir une promesse électorale et de se donner une image progressiste.

Par ailleurs, la création de ces deux organismes n'a pas manqué de soulever quelques controverses. Dès décembre 1983, l'adjoint parlementaire responsable du Secrétariat met en doute l'utilité de cet organisme en enjoignant le gouvernement de nommer un ministre délégué à la jeunesse qui serait titulaire d'un ministère à vocation horizontale dans le but de mieux assurer la cohérence et la crédibilité de l'action gouvernementale auprès des jeunes. De plus, la création du Conseil entraîne la disparition du réseau des agents régionaux de liaison du Secrétariat, lesquels étaient appréciés des groupes de jeunes.

S'engager dans une nouvelle direction

La mise sur pied du Secrétariat et du Conseil témoigne néanmoins d'une volonté de coordonner les actions et de prendre en considération les attentes des jeunes et leur mouvante réalité au moment de la conception et de l'évaluation des mesures et des

programmes qui leur sont proposés. Toutefois, dans les faits, ces organismes ne fonctionnent pas de concert, ce qui limite leur pouvoir d'influence de façon appréciable.

Chacun d'eux agit et remplit ses fonctions sans pour autant partager la philosophie de l'autre. Leur utilité respective semble sans conteste, mais chacune pourrait se concrétiser davantage si les deux organismes fonctionnaient de concert.

Un décloisonnement s'impose donc : un décloisonnement favorisé et fait à partir de choix politiques clairs et fermes relativement à la situation des jeunes Québécois et Québécoises. C'est là certainement l'une des conditions à l'atteinte des objectifs que se fixent ces deux organismes.

L'établissement de la politique jeunesse offrirait l'occasion de préciser les fonctions et les mandats respectifs du Secrétariat à la jeunesse et du Conseil permanent de la jeunesse. À cet effet, et dans le respect de la compétence de chacun des organismes, le Conseil pourrait participer à la conception et à l'évaluation de la politique tandis que le Secrétariat assumerait son élaboration, sa mise en œuvre et la coordination des plans d'actions qui en découleraient.

La complémentarité de ces deux organismes se trouverait consacrée au même titre que leur rôle d'agents de liaison entre les intérêts et les besoins des jeunes et l'action gouvernementale.

Conclusion

À la suite des Audiences publiques sur la jeunesse tenues au printemps de 1989, le Conseil permanent de la jeunesse concluait qu'il était essentiel que le gouvernement du Québec élabore, dans les plus brefs délais, une première politique d'ensemble en matière de jeunesse. Les Audiences ont d'ailleurs soulevé de grandes attentes chez les jeunes. Malheureusement, près de six ans plus tard, la politique jeunesse se fait toujours attendre.

Le Conseil déclarait également que les interventions à la pièce qui ont jusqu'ici caractérisé les actions gouvernementales à l'égard des jeunes n'ont pas toujours donné les résultats escomptés. Depuis trop longtemps, des programmes gouvernementaux destinés aux jeunes naissent et disparaissent au gré des changements de priorités et des compressions budgétaires sans qu'ils aient fait l'objet d'une évaluation sérieuse. Trop souvent on sabre en premier lieu dans les programmes d'aide destinés aux jeunes, profitant ainsi de leur vulnérabilité et de leur manque de représentation.

Or, une politique constitue un outil de travail privilégié pour un gouvernement lorsqu'il désire redresser une situation qui affecte un groupe important et particulier de la population. En outre, elle permet de mesurer objectivement l'engagement du gouvernement au regard d'un défi collectif. Plus qu'une simple juxtaposition de mesures diverses, une politique de la jeunesse devrait s'inspirer d'une philosophie et de principes qui constituent un fondement solide pour la formulation d'objectifs clairs, de mesures coordonnées accompagnées d'échéanciers précis et la mise en place de moyens d'évaluation pour juger de l'atteinte des objectifs.

En ce sens, l'adoption d'une politique de la jeunesse constituerait un geste d'une force suffisante pour favoriser une mobilisation sociale en faveur des jeunes. Il s'agirait d'un signal clair du gouvernement à tous ses partenaires socioéconomiques, à l'ensemble de la population et aux jeunes eux-mêmes qu'il est temps de réparer le présent pour mieux préparer l'avenir des jeunes mais aussi de toute la société québécoise. Un tel geste inciterait, entre autres, les multiples ministères et organismes gouvernementaux à mieux coordonner leurs actions destinés aux jeunes.

À plus long terme, une politique de la jeunesse est certainement le meilleur instrument pour accorder une certaine pérennité à une préoccupation envers les jeunes. Lorsque se produit un changement de gouvernement, les politiques d'envergure demeurent, ce qui n'est souvent pas le cas des plans d'action.

À la lumière de son analyse, le Conseil permanent de la jeunesse recommande au gouvernement du Québec de se doter d'une politique en matière de jeunesse.

Du même coup, si le gouvernement réagit positivement à cette demande, le Conseil se dit prêt et disponible pour participer à l'élaboration et à l'évaluation de cette politique. Toutefois, d'ici à ce qu'une décision soit prise, le Conseil continue de présenter les besoins et de défendre les intérêts des jeunes auprès du gouvernement.

Bibliographie

ACTION NATIONALE (L'). «Si la jeunesse était une richesse», Montréal, *L'Action nationale*, vol. LXXX, N° 4, avril 1990, p. 365-610.

DENIGER, Marc-André. *Le rapport État/Jeunesse au Québec. Quelques éléments d'analyse sur les politiques sociales de l'État québécois à l'égard de la jeunesse : les cas de la création d'emploi, de l'aide sociale et de la formation scolaire et professionnelle sous le mandat du P.Q. (1976-84)*, [Montréal], Groupe d'analyse des politiques sociales, 1985, 125 p.

DUMONT, Fernand (sous la direction de). *Une société des jeunes ?* Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1986, 397 p.

LANGLOIS, Simon, et autres. *La société québécoise en tendances 1960-1990*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1990, 667 p.

LOIS REFONDUES DU QUÉBEC, chapitre C-59.01. *Loi sur le Conseil permanent de la jeunesse.*

Projet de loi 25 (1992, chapitre 30). *Loi modifiant la Loi sur le Conseil permanent de la jeunesse.*

QUÉBEC (gouvernement). COMMISSION DES JEUNES SUR L'AVENIR DU QUÉBEC. *Commission des jeunes sur l'avenir du Québec. Rapport*, [Québec], 1995, 101 p.

QUÉBEC (gouvernement). MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF. *Rapport annuel 1982-1983*, Québec, Les Publications du Québec, 1983, p. 37.

QUÉBEC (gouvernement). MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF. *Rapport annuel 1984-1985*, Québec, Les Publications du Québec, 1985, p. 48-49.

Les principales publications du Conseil permanent de la jeunesse

Avis

La clef de la formation professionnelle offerte en milieu scolaire, 1990.

Une «cure de jeunesse» pour l'enseignement collégial, 1992.

«Dites à tout le monde qu'on existe...». Avis sur la pauvreté des jeunes, 1993.

Élèves au travail. Le travail des jeunes du secondaire en cours d'année scolaire, 1992.

Être jeune et parent...oui mais... 1990.

Faire avancer l'école. Vers où? Pour qui? Avis concernant le document «Faire avancer l'école» soumis à la consultation par la ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 1993.

Les jeunes et la réforme de l'aide sociale, 1988.

«Raccrocher» l'école aux besoins des jeunes, 1992.

La réforme de la santé et des services sociaux : les enjeux pour les jeunes et pour les organismes communautaires «jeunesse», 1990.

Mémoires

Développement énergétique : ne pas se laisser bercer par le courant. Mémoire présenté à l'occasion du Débat public sur l'énergie au Québec, 1995.

L'éducation dans tous ses états. Mémoire présenté à la Commission des États généraux sur l'éducation, 1995.

Formation professionnelle : les jeunes exigent un coup de barre. Mémoire présenté à la Commission spéciale sur la formation professionnelle portant sur le projet de loi 90, «Loi favorisant le développement de la formation professionnelle», 1995.

Les jeunes et l'avenir politique et constitutionnel du Québec. Mémoire présenté à la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, 1990.

Les jeunes familles monoparentales et les pensions alimentaires. Mémoire concernant le projet de loi 60 facilitant le paiement des pensions alimentaires, présenté à la Commission des affaires sociales, 1995.

Ne nous inquiétons pas de l'avenir, préparons-le ! Mémoire présenté à la Commission des jeunes sur l'avenir du Québec, 1995.

Partenaires pour une jeunesse compétente et compétitive, 1992.

Pour une participation significative des jeunes au sein de la fonction publique québécoise. Mémoire présenté à la Commission parlementaire du budget et de l'administration, 1990.

Le régime d'aide financière aux étudiants : maintenir le cap malgré la tourmente. Mémoire présenté au Groupe de travail sur le régime d'aide financière aux étudiants du ministère de l'Éducation, 1995.

Rapports, études et documents divers

Les couleurs de la jeunesse... noir sur blanc. Rapport des Audiences publiques sur la jeunesse, 1990.

La formation professionnelle et les jeunes. Rapport, 1990.

La formation professionnelle initiale : un outil de développement pour les jeunes et leur région. Document de travail et de réflexion préparé pour le Groupe de travail sur la relance de la formation professionnelle et technique du ministère de l'Éducation, 1995.

Heille, j'existe, moi ! Propos de jeunes. 1994.

Jeunes adultes et précarité : contraintes et alternatives. Actes du colloque «Jeunes adultes et précarité : contraintes et alternatives» tenu lors du 62^e congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS), mai 1994, Université du Québec à Montréal, 1995.

Jeunes et société. Propos sur la pauvreté, l'emploi, le féminisme, les communautés culturelles, les autochtones, la culture et les valeurs des jeunes du Québec, 1991.

Mémoire à la Commission royale sur les peuples autochtones, présenté par le groupe des vingt-deux jeunes participants et participantes à la rencontre Pour mieux se comprendre organisé par le Conseil permanent de la jeunesse, les 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre 1993. 1994.

Les organismes d'insertion professionnelle pour les jeunes. Rapport de recherche, 1993.

Le point sur la délinquance et le suicide chez les jeunes, 1995.

Remue-méninges, journal paraissant périodiquement depuis 1991.

Répertoire des organismes jeunesse, répertoire paraissant annuellement depuis 1990.

**Les membres du Conseil permanent de la jeunesse
1994 - 1997**

Martine Bouchard
Coordonnatrice d'un SEMO
Montréal

Diane Denault
Directrice des ressources humaines
Verdun

Myriam Lafrance
Directrice d'un SAJE
Joliette

Christine Lagacé
Étudiante en psychosociologie de la communication
Saint-Ambroise

Julie Lévesque
Vice-présidente du CPJ
Saint-Jean-Port-Joli

Marie-Julie Michaud
Directrice du service à la clientèle
Ville de La Baie

Katia Parent
Diplômée en techniques policières
Shawinigan-Sud

Sophie Poirier
Conseillère en orientation au collégial
Carleton

Stéphane Coudé
Président de l'Atelier
Solo-Création
Montréal

Marc-André Dowd
Vice-président du CPJ
Trois-Rivières

Yves Legault
Étudiant en études est-asiatiques
Brossard

Jana Mansour
Étudiant en droit
Saint-Lambert

Louis Morin
Consultant en aménagement du
territoire et en urbanisme
Montréal

Michel Philibert
Président du CPJ
L'Épiphanie